

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 8 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit février, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouguet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	22
Pouvoirs	6
Votants	28

Présents :

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Fouad IDHAMMOU, Françoise DODDI-POUYET, Alain COQUERAY, Catherine REYT, Pascal BRULFERT, Virginie PAPIN-FILIPE, Michèle PRIEUR, Sylvain HAMARD, Martine TEILLOUT, Jacques DI MARCO, Paola CORREIA, Sandrine PISANI-VETTRAINO, Carole OUVRARD, Alexandre MIRANDA, Adrien LEPORINI, Ugo CAPOCCI, Claire MAURANGES, Gino CAPOCCI, Peggy PERROCHON

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Hélène COLELLA a donné pouvoir à Michèle PRIEUR, Guillaume REJMENT a donné pouvoir à Alain COQUERAY, Léa BELLARD a donné pouvoir à Nathalie LALLIER, Nathanaël VETTRAINO a donné pouvoir à Fabrice WARGNIER, Pascal PICARD a donné pouvoir à Peggy PERROCHON, Stéphanie JANKIEWICZ a donné pouvoir à Gino CAPOCCI

Absent(s) excusé(s) :

Philippe BABY

Secrétaire de séance : Claire MAURANGES

DELIBERATION N° DEL_2024_001

OBJET: ACTUALISATION DU RÈGLEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF

Madame Virginie PAPIN-FILIPE, Maire-Adjointe en charge de la Démocratie participative, expose,

Par délibération n° DEL_2021_020 en date du 21 juin 2021, l'Assemblée a approuvé la mise en place du Budget participatif et son règlement.

Afin de simplifier le cadre de ce dispositif, il convient de modifier les articles 3, 5, 6 et 10 du règlement, tel que présenté en annexe.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Madame Virginie PAPIN-FILIPPE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ces articles L1112-15 et suivants,

VU la Loi constitutionnelle du 28 mars 2003, relative à l'organisation décentralisée de la République et des lois organiques y afférentes,

VU la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le Décret n° 2005-1551 du 06 décembre 2005 relatif à la consultation des électeurs et pris pour l'application de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la délibération n° DEL_2021_020 en date du 21 juin 2021 relative à la mise en place de la Démocratie participative à Paray-Vieille-Poste,

VU la délibération n° DEL_2023_002 en date du 13 février 2023 relative à l'actualisation du règlement de mise en place du Budget Participatif,

VU l'avis de la commission des Finances, Ressources Humaines et Administration Générale en date du 30 janvier 2024,

VU le projet de règlement du Budget Participatif de la Ville ci-annexé,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de développer une démocratie participative active avec les Paraysiens,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'actualiser le règlement du Budget participatif suite aux précédentes éditions du dispositif,

Après avoir délibéré à **l'unanimité**,

APPROUVE l'actualisation du règlement du Budget participatif de la Ville.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,
Pour extrait conforme,